

POUR VOTRE INFORMATION

Ce formulaire est à remplir par la personne référente en collaboration avec la personne concernée. Les chapitres « Indicateurs » et « Médical » forment les bases de l'indication exigée par la Direction de la Santé et des affaires sociale du canton de Fribourg.

Ce document doit être dûment daté et signé par les personnes correspondantes,

Ce formulaire peut être complété soit manuellement, soit en version informatique (téléchargeable sur notre site internet www.st-louis.ch, rubrique procédure d'accompagnement).

**Dans tous les cas, il doit nous parvenir avant l'admission, soit par courrier à
l'adresse : Rue de Morat 65, 1700 Fribourg ou
en version électronique à info@st-louis.ch**

Nous vous remercions de la confiance accordée à notre institution et restons disponible pour toutes questions éventuelles.

La Direction

1. DONNEES PERSONNELLES

Informations & coordonnées	
Nom	
Prénom	
Rue et numéro	
NPA / Ville	
Domicile légal	
Date de naissance	
Téléphone	
E-Mail	
Nationalité	
Permis de séjour	
Sexe	<p>Masculin Féminin</p>
Etat civil / situation familiale	<p>Célibataire Marié/e</p> <p>Divorcé/e Partenariat</p> <p>Veuf/ve Nombre d'enfant-s :</p>
No AVS	
Assurance RC (obligatoire pour les foyers) (Nom & numéro)	

2. DEMANDE D'ADMISSION

<p>Demande de « lieu de vie » <i>Un choix possible</i></p>	<p>Foyer Principal – Rue de Morat Fribourg</p> <p>Trait d'Union - Marly</p> <p>Appartement MonToit</p> <p>Aucun</p>
<p>Demande d'activité en atelier de production adaptée <i>Selon place disponible</i> <i>Plusieurs choix possibles</i></p>	<p>Artisanat/Boutique la Filature</p> <p>Cuisine du Foyer</p> <p>Cuisine Plat de Louis</p> <p>Intendance</p> <p>Jardin</p> <p>Chantier Ecologique</p> <p>Pousses en l'Air</p> <p>Restaurant Aigle-Noir (service ou cuisine)</p> <p>Aucun</p>

3. PARTENAIRES DE RÉSEAU ACTUELLEMENT MOBILISÉS

3.1 Représentant légal	
Nom	
Prénom	
Service /commune	
Rue et numéro	
NPA / Ville	
Téléphone	
E-mail	
Curatelle	<p>De portée générale</p> <p>De représentation</p> <p>De représentation pour la gestion du patrimoine</p> <p>De coopération</p> <p>D'accompagnement</p> <p>Aucune</p>
Autres mesures	

3.2.1 Famille / Autre contact

Nom	
Prénom	
Rue et numéro	
NPA / Ville	
Téléphone	
E-mail	

3.2.2 Famille / Autre contact

Nom	
Prénom	
Rue et numéro	
NPA / Ville	
Téléphone	
E-mail	

4. SANTÉ

4.1 Situation actuelle	
Handicap principal	
Handicap associé	
Spécificités	
Moyens auxiliaires	
Soin médicaux spécifiques	
Caisse maladie	<p>Nom :</p> <p>Numéro d'assuré :</p> <p align="center">Commune Demi-Privé Privé</p> <p>Système médecin de famille : Oui Non</p> <p>Autre système d'assurance :</p>
Médecin généraliste	
Médecin psychiatre	
Autre médecin traitant	
Autres remarques	

5. SITUATION FINANCIÈRE

5.1 Situation actuelle	
Rente AI	<p>Oui Non</p> <p>Demande en cours</p> <p>Depuis :</p>
Allocation impotence	Oui Non
Autre mesure de l'AI	
Argent de poche à distribuer par le foyer	Oui Non
Montant	<p align="center">Frs</p> <p>Par semaine Par jour Par mois</p>

Compte bancaire au nom de	
Nom et adresse	
N° de compte (IBAN)	
Autres	

5.2 Garantie financière (UNIQUEMENT POUR LES DEMANDES RESIDENTIELLES)

Les frais de pension sont garantis par :

Touchez-vous des prestations complémentaires ?

Oui

Non

Demande en cours

Le prix journalier de pension est de Fr. 131. - par jour pour les citoyens fribourgeois au bénéfice des prestations complémentaires ; Fr. 140.- si en attente d'une décision de Prestations complémentaires. Pour les personnes hors canton et les placements judiciaires le prix journalier est fixé par la Direction de la santé et des affaires sociales et sera communiqué ultérieurement.

Les frais à prévoir s'ajoutant au prix de pension sont les suivants :

- Nettoyage chimique (vêtements)
- Participation aux frais du télé-réseau (Fr 15. - par mois)
- Participation vacances (camps)
- Argent de poche
- Dépenses urgentes et imprévisibles
- Vêtements et articles de première nécessité

En cas de départ non organisé et/ou non anticipé du bénéficiaire, ne permettant pas à la Fondation de préparer ou d'organiser la fin de l'accompagnement dans des conditions adéquates, la Fondation se réserve le droit de facturer un mois de pension, indépendamment de la date effective du départ

6. PARCOURS

6.1 Trajectoire de vie	
Dernière formation achevée	
Type et niveau de formation	
Activités / Stages réalisés	
Activité actuelle / en cours	
Parcours institutionnel	
Parcours ambulatoire	
Loisirs	
Divers	

Les chapitres ci-après forment les bases de l'indication exigée par la Direction de la Santé et des affaires sociales du canton de Fribourg. Afin de vous aider à les compléter, merci de vous référer aux indicateurs ci-dessous.

7. INDICATEURS

1. Sans aide

La personne réalise seule, sans aide technique, sans aménagement, et sans aide humaine. Dans cette situation, les autres cases ne peuvent pas être cochées.

2. Aide technique

Tout soutien (non humain) pour aider à la réalisation des habitudes de vie de la personne tel qu'un fauteuil roulant, une aide visuelle, un appareil auditif, un siège de bain, des médicaments ou tout autre accessoire. Généralement la personne peut les emmener avec elle.

3. Aménagement

Toutes modifications de l'environnement ou de la tâche de la personne pour faciliter la réalisation de ses habitudes de vie tels qu'une rampe d'accès, une porte élargie, une modification d'éclairage, un aménagement de la tâche, une modification de l'habitude de vie ou du temps de réalisation (disposer de plus de temps pour réaliser une habitude de vie).

Généralement, dans le cas des aménagements physiques, la personne ne peut pas les emmener avec elle.

4. Aide humaine partielle

Cette aide comprend les incitations verbales, les encouragements et/ou la supervision (surveillance). Elle est apportée par toute personne aidant à la réalisation des habitudes de vie de la personne tels que des proches, des amis ou des intervenants et doit être nécessaire en raison des « incapacités de la personne » ou des « obstacles de l'environnement ».

5. Aide humaine soutenue

Cette aide comprend la guidance verbale, l'aide physique et/ou la suppléance. Elle est apportée par toute personne aidant à la réalisation des habitudes de vie de la personne tels que des proches, des amis ou des intervenants et doit être nécessaire en raison des « incapacités de la personne » ou des « obstacles de l'environnement ».

6. Ne s'applique pas

L'habitude de vie ne fait pas partie de la réalité quotidienne de la personne, soit
1) parce que cette activité ne s'est pas encore présentée ou que la personne n'a pas besoin de la réaliser (prendre l'avion, planifier un déménagement, utiliser le transport en commun) ; 2) en raison de l'âge ou du sexe (planifier un budget pour un enfant)

Compétences générales						
	Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
Acquérir des connaissances						
Prendre des initiatives						
Prendre des décisions						
Faire des choix						
S'orienter dans l'espace						
Se repérer dans le temps						
Gérer les éléments stressants						
Être conscient des dangers						
Maîtriser ses comportements envers soi-même et les autres						
Remarques :						

Communication						
	Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
Ecoute, soutenir son attention						
Comprendre						
S'exprimer						
Lire et écrire						
Utiliser les moyens de communication						
Demander de l'aide						
Retenir les éléments communiqués, les décisions prises						
Remarques :						

Vie quotidienne (en principe ne s'applique pas dans les ateliers)						
	Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
Gérer le sommeil						
Se lever, se coucher (mécanique)						
Se rendre aux toilettes						
Prendre soin de son corps						
S'habiller, se déshabiller adéquatement						
Se nourrir / boire						
Préparer un repas						
Faire des commissions						
Entretenir un ménage (lessive)						
Gérer ses émotions						
Remarques :						

Intégration professionnelle						
	Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
Assumer une activité professionnelle						
Être constant dans le travail						
Manipuler un objet avec ses mains						
Rester debout/assis pendant un certains temps						
Soulever et porter des charges						
Respecter le cadre de travail (horaires, ect...)						
Reproduire des consignes						
Remarques :						

Participation à la vie sociale						
	Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
Créer des liens, entretenir une relation sociale						
Rejoindre un groupe						
Participer à la vie sociale						
Utiliser les services et infrastructures publiques						
Gérer son temps libre						
Respecter les règles usuelles en société						
Gérer les liens avec la famille						
Comportement face à l'autorité :						
Remarques :						

Santé						
	Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
Maintenir une hygiène de vie						
Gérer son traitement médical						
Répondre à ses besoins spécifiques						
Comportement face à la sexualité :						
Remarques :						

Démarches administratives et citoyennes						
	Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
Gérer son budget						
Faire des démarches administratives						
Faire valoir ses droits						
Remarques :						

Lieu :

Date :

Signature du représentant :

Signature de la personne concernée :

**Demande d'admission
Partie Médecin**

8. À remplir par le médecin traitant

Médecin traitant	
Nom	
Prénom	
Rue et Numéro	
NPA / ville	
Téléphone	
E-mail	

Vécu institutionnel		
Séjour en hôpital psychiatrique	Oui	Non
Si oui à quel endroit		

Autres informations	
Diagnostic	
Allergie(s) éventuelle(s)	
Problématique	
Médication actuelle	
Date du dernier rendez-vous médical	

Lieu :

Date :

Signature :